



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES ET DES NEGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Le ministre d'État

Paris, le

16 SEP. 2009

Référence : CP/A09026626-D09015211

Vos réf : FG/MM/060709

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu me transmettre le document réalisé par l'association compost citoyen sur la réglementation du compostage de proximité. Celui-ci a retenu toute mon attention. Il met en lumière le fait que la réglementation actuelle est peu adaptée aux installations de compostage de biodéchets ayant une capacité petite ou moyenne, inférieure au seuil de classement au titre des installations classées.

Afin de combler ce manque, il propose des prescriptions techniques qui pourraient être appliquées aux installations de petite taille, en s'appuyant sur l'arrêté applicable aux installations de compostage soumises à autorisation.

Il convient, en toute hypothèse, que le compostage de proximité, au même titre que le compostage domestique ou le compostage centralisé, contribue à l'effort qui doit être fait pour réduire les quantités de déchets organiques orientées vers le stockage ou l'incinération. Un axe spécifique du plan d'action gouvernemental dans le domaine des déchets sur la période 2009-2011 porte à ce titre sur la valorisation organique des déchets. Cela suppose que le cadre réglementaire correspondant prenne bien en compte les problèmes susceptibles de se poser.

J'ai demandé à mes services de procéder à un examen attentif de ce document afin de pouvoir élaborer un cadre technique et réglementaire dans lequel puisse se placer le développement attendu des différentes formes de compostage de proximité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Jean-Louis BORLOO

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Député de Loire-Atlantique
Maire de Nantes
Président de la Communauté Urbaine de Nantes Métropole
2 rue de l'Hôtel de Ville
44094 NANTES CEDEX 1